

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 mars 2026

Convocation du 26 février 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 24
Nombre de Conseillers présents : 18

Conformément au Décret 2021-1311 du 7 octobre 2021, un extrait de la présente séance a été publié sur le site internet de la commune de JARZE VILLAGES.

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, LOISON, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, JOBERT, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX, MAUXION.

Absents excusés : Mr François EDIN

Absents :
Mr André CONGNARD
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mr Thierry LE MARREC
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER

Secrétaire de séance : Mr Dominique CHAPON

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES DE JARZE VILLAGES SCOLARISES A MARCE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une participation à la commune de Marcé, afin de prendre en charge, pour les élèves de Jarzé Villages qui y sont scolarisés :

➤ Les frais de fonctionnement 2025/2026 de l'école, soit un montant de 272 € pour un enfant d'élémentaire.

Deux enfants de Jarzé Villages sont concernés : 2 élèves en élémentaire (Beauvau et Chaumont) soit un montant total de **544 €**.

➤ Les frais de restauration scolaire à hauteur de **1.55 €** par repas.

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

